



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Préfète

Orléans, le **26 AOUT 2021**

Monsieur le Président,

En application de l'article R.229-54 du code de l'environnement, vous avez sollicité mon avis sur votre projet de plan climat air énergie territorial (PCAET), via son dépôt sur la plateforme Territoires&Climat de l'ADEME en date du 29 juin 2021.

Ce premier travail, conduit en pleine association des divers acteurs du territoire, consolide le positionnement de votre collectivité comme coordonnateur pour la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique auprès des 39 communes qui la composent.

Votre projet de PCAET répond globalement aux attendus réglementaires sur les divers domaines cibles et aux horizons demandés ; il expose clairement les orientations stratégiques du territoire au regard des enjeux et potentiels identifiés. La structuration et la rédaction du document, illustré de cartographies et schémas appropriés, s'avèrent particulièrement qualitatives et adaptées à la lecture du plus grand nombre. Divers compléments énoncés ci-après peuvent cependant se révéler utiles à la compréhension des choix formulés.

Pour la bonne appréhension du plan, la présentation synthétique du territoire aurait gagné à préciser les compétences de la communauté de communes ainsi que les grands projets ou principales actions à l'œuvre influençant d'ores et déjà les évolutions du territoire sur les thématiques traitées.

Votre diagnostic fait le choix d'exploiter simultanément deux approches de comptabilisation des consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre pour le secteur des transports : l'approche réglementaire « cadastrale » d'une part, l'approche « gravitaire » d'autre part. Il aurait été utile de bénéficier d'un éclairage sur les enseignements des résultats produits (prégnance de l'approche gravitaire). L'analyse sectorielle restituée par ailleurs divers éléments descriptifs de la mobilité locale, dont l'origine mériterait d'être précisée.

Vos objectifs stratégiques de réduction des consommations d'énergie (- 15 % en 2030 et - 35 % en 2050 par rapport à 2016), ainsi que de réduction des émissions de gaz à effet de serre (- 18 % en 2030 et - 48 % en 2050 par rapport à 2016), s'avèrent nettement en retrait des objectifs nationaux et régionaux. Au regard des potentiels identifiés par le diagnostic, à hauteur respectivement de - 48 % et - 83% en 2050, ce décalage aurait mérité d'être étayé.

Monsieur Stéphane LEMOINE
Président de la communauté de Communes
Portes Euréliennes d'Ile-de-France
6, place Aristide Briand
28230 EPERNON

copie : Madame le Préfet d'Eure-et-Loir

L'examen des contributions sectorielles aux efforts de réduction des consommations énergétiques met en évidence une bonne activation des leviers d'action en ce qui concerne les secteurs résidentiel-tertiaire et économie (agriculture/industrie). Les objectifs de réhabilitation thermique sont en effet clairement exprimés. L'ambition associée au secteur des transports est quant à elle insuffisante : - 30 % de consommation d'énergie à l'horizon 2050, pour un potentiel évalué à - 56 % et un objectif de - 60 % porté par le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Cette perspective traduit un scénario de réduction de 12 % des déplacements en voiture, d'augmentation de 79 % des trajets réalisés en bus ou autocars et vise la circulation de 11 000 véhicules électriques ou GNV en 2050. Ce scénario devra être renforcé en s'appuyant sur l'étude mobilité portée par l'action 2 de votre plan d'actions.

S'agissant des émissions de gaz à effet de serre, si le secteur des transports présente l'écart le plus fort (réduction projetée de - 37 % en 2050 pour une réduction attendue au plan régional de - 67 % dès 2030), aucun des secteurs ne satisfait l'objectif de décarbonation des usages de l'énergie poursuivi par le SRADDET ou la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) à l'horizon 2050. Là encore, des éléments de justification des choix opérés paraissent devoir être apportés.

Pour ce qui est du développement des énergies renouvelables, votre territoire vise une augmentation significative de sa production (triplée en 2050 par rapport à 2016), mais éloignée des objectifs visés par la loi énergie-climat (couverture à hauteur de 33 % des consommations d'énergie du territoire en 2030 contre 22 % pour votre territoire), et par le SRADDET (couverture à 100 % en 2050, contre 46% pour votre territoire à ce même horizon). Le scénario stratégique devrait ainsi davantage exploiter les potentiels valorisés au diagnostic. L'objectif d'implantation de deux méthaniseurs d'ici à 2050 semble en particulier pouvoir être majoré, un premier projet étant d'ores et déjà autorisé. La production de biogaz peut se justifier tant pour une injection directe dans le réseau de gaz, en proximité d'une poche de consommation, que pour un usage de mobilité par exemple. Les diverses actions que vous proposez, en faveur de la méthanisation, devraient constituer un cadre de développement favorable à l'émergence et l'accompagnement de nouveaux projets. J'attire également votre attention sur le fait que le potentiel éolien tel qu'affiché au diagnostic est sous-évalué. En effet, les protections associées à la cathédrale de Chartres sont mal transcrites. L'accueil supplémentaire de seulement 2 éoliennes d'ici à 2050 pourrait vraisemblablement être ré-évalué. Par ailleurs, l'ancienneté du parc actuel permet d'envisager un repowering d'ici à 2030 ; ce qui permettrait une augmentation de production anticipée.

Votre document stratégique identifie bien l'importance de travailler à l'adaptation du territoire aux changements climatiques en marche, et en fait un axe à part entière. La notion de neutralité carbone portée par la loi énergie-climat, et déclinée au sein de la stratégie nationale bas carbone, renforce également la nécessité d'accroître nos puits de carbone. Cet enjeu est pris en compte de manière diffuse dans les axes stratégiques et le programme d'actions, mais devrait être rappelé plus explicitement dans les principaux objectifs du volet stratégique.

Votre programme d'actions est construit autour de 6 axes thématiques et un axe transversal ; il comporte 51 actions annoncées sur la période 2020-2026. Ce programme regroupe les principales interventions indispensables à soutenir les grands objectifs de transition. Beaucoup d'actions sont cependant rédigées au conditionnel et peu empreintes des spécificités territoriales. Afin de consolider votre engagement et de pouvoir en assurer un pilotage opérationnel, il importe de les assortir d'objectifs cibles, en phase avec les gains finaux attendus pour 2026. Les éléments de calendrier figurant aux fiches-action devront faire l'objet d'un ajustement pour tenir compte du temps d'élaboration constaté. Certaines actions pourront de fait être revisitées au vu des actions écoulées.

Les actions proposées en matière de bâtiment se rapprochent des piliers couramment investis par les plateformes territoriales de rénovation énergétique. Cette notion reste à ce stade absente ; un positionnement plus affirmé du territoire dans le service d'appui à la rénovation énergétique (programme SARE) en cours de construction à l'échelle régionale est attendu.

Dans le champ des transports, si la quasi-totalité des composantes de la mobilité est abordée, parfois sans qu'il soit possible d'affirmer l'implication au-delà d'obligations strictement réglementaires (actions 5 et 6 par exemple), la formulation d'actions complémentaires sur le fret et transport de marchandise, le ferroviaire (profitant de la présence de deux gares sur le territoire), et les motorisations

alternatives est recommandée en soutien d'objectifs plus ambitieux. Les actions pourront faire l'objet d'une priorisation adaptée aux spécificités du territoire.

En matière d'énergies renouvelables, votre stratégie de développement des EnR devra en effet avoir une visée très opérationnelle, pour identifier et traduire les intentions de développement avec des localisations privilégiées sur le territoire ou des axes d'accompagnement ciblés appuyés sur les besoins liés à des usages parfois localisés. Les modalités pour favoriser le passage à l'acte en ce qui concerne le développement programmé de la géothermie gagneront à être précisées, en amont de la mobilisation des outils financiers portée par l'action 4. C'est également dans ce cadre que devra être abordée la question de l'éolien, dont l'objectif ne peut pas être l'interdiction quasi généralisée comme semble le prévoir l'action 3 en écho aux objectifs annoncés par le document stratégique.

La mise en œuvre de ce programme d'actions mobilisera un volet d'animation important : le positionnement et les activités du chargé de mission devront tenir compte du temps nécessaire à l'impulsion de celui-ci et garantir la capacité à agir en mobilisation transversale des diverses compétences présentes au sein de la collectivité. La cartographie des acteurs locaux et l'identification des acteurs ressources d'autres structures, sur les diverses thématiques, serait de nature à favoriser l'optimisation des moyens.

Les éléments relatifs au suivi-évaluation du plan, qui s'opérera au travers de l'outil PROSPER, sont présentés succinctement. La gouvernance et le rôle de chacun reste à préciser. Il importera, pour une pleine efficacité, d'associer aux indicateurs des diverses fiches-action, des valeurs cibles et, lorsqu'elles existent, des valeurs de référence.

En conclusion, les éléments produits dénotent d'un travail important pour une première réflexion concertée et partagée de votre territoire autour des enjeux transversaux de l'énergie et du climat. Ce premier plan, établi pour la période 2020-2026, vise en particulier à doter le territoire de nouveaux leviers d'action opérationnels dans les divers domaines de compétence de la collectivité et à organiser les partenariats utiles à la mise en mouvement des acteurs. Il prolonge une dynamique récemment engagée au travers de dispositifs reconnus comme le COT EnR porté par le syndicat Energie 28 et la démarche d'expérimentation régionale sur l'Ecologie Industrielle Territoriale (EIT). Je souhaite vivement que cette première étape permette une accélération des transitions, essentielles à préparer l'avenir. Je vous invite en priorité à consolider votre plan sur les points suivants :

- réviser vos objectifs stratégiques actuellement trop éloignés des cibles nationales et régionales, en particulier dans le domaine des transports et de la production d'énergie renouvelable, en accentuant les éléments de justification du positionnement retenu ;
- préciser les résultats attendus sur la durée du plan pour chacune des actions et assurer la contextualisation utile au regard des spécificités du territoire et projets en cours ;
- affiner les moyens et la gouvernance associés au plan pour une mobilisation réussie de tous les acteurs.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de mes salutations distinguées.

La Préfète,

Pour la Préfète de région et par délégation
La Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales



Florence GOUACHE

